

Agréments : Ministère de la Santé jusqu'au 31/07/2026 et Ministère de l'Environnement dans les conditions de l'arrêté du 26/06/2023

Rapport d'essai.

 Dossier **250303 048692-02** . Edité le 06/03/2025.

**MAIRIE DE DRUELLE-BALSAC
LE BOULDOU
DRUELLE
12510 DRUELLE BALSAC**

Site
Id. du site : ECOLE DE BALSAC Pt de prelev. : CUISINE
Commune : DRUELLE BALSAC

Echantillon 10*2V reçu le 03/03/2025 à 11:30	Paramètres terrain
Prélevé le 03/03/2025 à 11:05 par AVL12 (COSTES PAULINE) -	
Commande : C2022/155	

Analyses demandées : Analyse Microbiologique et Physico-chimique d'une eau

Paramètres	Date analyse	Résultats	Unités	Critères	LQ	Méthodes
Divers						
Date début ensemencement	03/03/25	03/03/25 14H45				
TER - Paramètres mesurés sur le terrain						
Aspect (qualitatif) : odeur, saveur, couleur	03/03/25	R.A.S.				(Méthode qualitative)
Norme de prélèvement		Prélevé par Aveyron Labo				NF EN ISO 19458 - FD T 90-520
Température eau	03/03/25	11.1	°C			Méthode interne 5TEMPEAU.doc
MB - Paramètres Microbiologiques						
Bactéries revivifiables à 22°C (GT22)	03/03/25	<1	UFC/mL			NF EN ISO 6222
Bactéries revivifiables à 36°C (GT36)	03/03/25	2	UFC/mL			NF EN ISO 6222
Bactéries Coliformes	03/03/25	<1	UFC/100mL	RQ <1		NF EN ISO 9308-1 de septembre 2000
Escherichia Coli	03/03/25	<1	UFC/100mL	<1		NF EN ISO 9308-1 de septembre 2000
Entérocoques	03/03/25	<1	UFC/100mL	<1		NF EN ISO 7899-2
Spores de Bactéries Anaérobies Sulfito-Réductrices	03/03/25	<1	UFC/100mL	RQ <1		NF EN 26461-2
CO - Caractéristiques Organoleptiques						
Turbidité	03/03/25	0.11 (inc=10%)	FNU	RQ <2	0.1	NF EN ISO 7027-1
CC - Equilibre Calco-carbonique						
pH mesuré	03/03/25	8.1 (inc=5%)	u pH	RQ >6.5 et <9.0	4	NF EN ISO 10523
Dureté Totale (TH)	04/03/25	10.4 (inc=25%)	°F		0.5	NF T 90-003
MN - Minéralisation						
Conductivité à 25 °C	03/03/25	225 (inc=5%)	µS/cm	RQ >200 et <1100	10	NF EN 27888
Chlorures	03/03/25	9.1	mg(Cl)/L	RQ <250		NF EN ISO 10304-1
NP - Paramètres Azotes et Phosphores						
Ammonium (en NH4)	03/03/25	<0.01 (inc=70%)	mg(NH4)/L	RQ <0.1	0.01	NF ISO 15923-1
Nitrites	03/03/25	<0.010	mg(NO2)/L	<0.5		NF EN ISO 10304-1
Nitrates	03/03/25	1.4	mg(NO3)/L	<50		NF EN ISO 10304-1
Divers						
Bioxyde de chlore (ClO2)	03/03/25	<0.06	mg/l			Procédure interne 5bioxydedechlore**.doc



**AVEYRON
LABO**

Santé animale - Génomique - Agro alimentaire - Eau Environnement

195 rue des Artisans - Parc d'activités Bel-Air - BP 3118 - 12031 RODEZ Cedex 9
Tel : +33(0)5.65.76.51.30 - Courriel : serviceclients@aveyron-labo.fr
Web : www.aveyron-labo.com et avigenetics.aveyron-labo.com/tr/
SIRET : 487 441 842 00019 - TVA : FR01 487 441 842 - GIP au capital de 265 000 €



Agréments : Ministère de la Santé jusqu'au 31/07/2026 et Ministère de l'Environnement dans les conditions de l'arrêté du 26/06/2023

Rapport d'essai.

Dossier **250303 048692-02** . Edité le 06/03/2025.

(e.c.)=en cours d'analyse N/A=Non Analysé N.M.=Non Mesurable §=Paramètre sous-traité rendu hors accréditation * §=Paramètre sous-traité rendu sous accréditation $\text{§}^{\text{§}}$ =paramètre accrédité
RQ=Référence Qualité, G=Valeur Guide, LQ= limite de quantification @=paramètre agréé par le ministère de l'environnement (arrêté du 26/06/2023), inc=incertitudes élargies

Observations : Coliformes/E.coli lus à 48h. Une boîte à 44°C est systématiquementensemencée.

Conclusion : Le pH rendu est le pH mesuré à 20.7 °C, arrondi à 0.1 upH près. La conductivité rendue est mesurée à 20.9 °C - correction avec un dispositif de compensation de température non linéaire.
Déclaration de conformité : Résultat **CONFORME** aux Limites et Références de Qualité définies dans l'arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

Dossier validé le 06/03/2025 par DALIBERT-GRIALOU JESSICA

Aveyron Labo ne peut être tenu responsable des informations fournies par le client ou le prescripteur et susceptibles d'affecter les résultats. Ces informations sont affichées en italique.

La déclaration de conformité éventuelle ne tient pas compte de l'incertitude associée aux résultats (incertitudes disponibles sur demande).

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seules prestations identifiées par les symboles : "§" ou $\text{§}^{\text{§}}$ Si le prélèvement ou au moins un paramètre analysé n'est pas accrédité, les déclarations de conformité ne sont pas couvertes par l'accréditation.

Les résultats physico-chimiques sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai. Il comporte 2 pages. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

La responsable suppléante d'Hydrologie

Mme Jessica DALIBERT-GRIALOU